

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2023B_03_011

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à 14h00, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la **Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise**, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS :

- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

OBJET : EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RUE DES HAUTES NOUZIÈRES A BENET ET CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CHOLLET.

Monsieur CHOLLET expose que la Communauté de Communes a pris la compétence « assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur CHOLLET rappelle que sur la commune de Benet, rue des Hautes Nouzières, une partie des habitations situées dans le zonage d'assainissement collectif ne peut se raccorder car celles-ci ne sont pas desservies par le réseau d'assainissement collectif. Il est donc nécessaire de créer une extension du réseau d'assainissement collectif sur une distance d'environ 110 ml.

Le bureau d'études SICAA, maître d'œuvre pour le compte de la Communauté de Communes de Vendée Sèvre Autise a estimé les travaux à 28 190€ HT.

Une consultation a été lancée auprès des trois entreprises suivantes afin de réaliser ces travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif : COLAS, RINEAU TP et SOTRAMAT TP.

Suite aux propositions des entreprises précitées et à leur analyse, il est proposé de retenir l'entreprise la moins-disante soit la société COLAS pour un montant de 25 264€ HT.

Vu le Code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence assainissement collectif,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif de BENET rue des Hautes Nouzières afin de respecter le zonage d'assainissement,
Considérant les propositions des entreprises consultées,

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

S²LO

ID : 085-248500563-20230302-2023B_03_011-DE

Monsieur le Président propose au Bureau :

- De retenir l'entreprise COLAS FRANCE de Fontenay le Comte, pour la réalisation de l'extension de réseau d'assainissement collectif rue des Hautes Nouzières, pour un montant de 25 264€ HT,
- De l'autoriser à signer le devis et les documents relatifs à ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise COLAS FRANCE de Fontenay le Comte, pour la réalisation de l'extension de réseau d'assainissement collectif rue des Hautes Nouzières, pour un montant de 25 264€ H.T.
- Autorise Monsieur le Président à signer le devis et les documents relatifs à ces travaux.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 2 mars 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Annie RINEAU